

## Conseil Municipal du mardi 29 mai 2018 à 17 h 00

### ----- Ordre du jour -----

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n° 2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 :

- ▶ Avril 2018
- ▶ Décision n° DEC2018M04N112 « Modifications grille tarifaire extérieurs ALSH et APS » pour information signalée

#### Administration Générale

- 1 Présentation du rapport annuel relatif à la Dotation Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2017
- 2 Demande de label « ma ville aime lire et faire lire »
- 3 Mise en œuvre d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité
- 4 Mise en œuvre d'un contrat de revitalisation artisanale et commerciale (CRAC) / Valenciennes
- 5 Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes ou associations – Modifications

#### Conventions

##### Conventions de partenariat

- 6 Convention de partenariat entre le Conseil des Seniors, le réseau de transport en commun du Valenciennois TRANSVILLES et l'association WIMOOV

##### Conventions de groupement de commande

- 7 Modification de la convention constitutive de groupement de commandes avec le CCAS – Services Postaux

##### Conventions de dépôts

- 8 Convention de dépôt d'une œuvre appartenant au Musée des Beaux-Arts de Valenciennes au Musée des Beaux-Arts de Cambrai

##### Mécénats

- 9 Exposition Une histoire du monde en 100 objets du British Muséum – Opération mécénats et privatisations Musée

#### Bâtiments

- 10 Programme C.E.E. « Economie d'Energie dans les TEPCV »

#### Opérations immobilières

##### Acquisitions

- 11 Acquisition au Conseil Départemental d'une emprise de terrain de 2 000 m<sup>2</sup> nouvellement cadastrée section AN n°235 sise 102 b avenue de Condé prix 170 000 euros
- 12 Acquisition à l'euro symbolique aux Etablissements André MISSY des parcelles G n° 131 et G n° 132 situées avenue Duchesnois dans l'ensemble immobilier dénommé « Les Jardins du Marquis » Résidence Pierre SZEKELY et incorporation dans le domaine public communal.

##### Affaires foncières

- 13 Transfert d'office dans le domaine public des voies privées ouvertes à la circulation du site du Vignoble - Lancement de l'enquête publique scindée en 13 secteurs

#### NPNRU - PNRQAD

- 14 PNRQAD - Cession auprès de SIGH de l'emprise foncière déclassée rue du Quesnoy
- 15 PNRQAD – Désaffectation et déclassement du fond de l'impasse Onésyme Leroy

## **Finances**

- 16 Décision Modificative n° 1
- 17 Soutien financier à l'organisation des activités d'été 2018
- 18 Fiscalisation de la contribution de la Ville de Valenciennes au SIAV
- 19 Subvention au VAFC - Avenant N°2 relatif au versement de la subvention de 100 000 € saison 2017/2018
- 20 Travaux de requalification des rues de la Digue, des Brèches, du Collège, de la Place Poterne, du Boulevard Eisen et de l'Avenue de Denain – Procédure d'indemnisation des préjudices commerciaux
- 21 Subvention exceptionnelles UCV

## **Ressources Humaines**

- 22 Renouvellement de la convention de la DRAC pour le recrutement d'un conservateur d'état pour le fonds patrimonial de la bibliothèque
- 23 Maintien des Commissions Administratives Paritaires (CAP), du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) communs entre la Ville, le CCAS et la Caisse des Ecoles – Création des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) communes entre la Ville, et le CCAS et la Caisse des Ecoles.
- 24 Fixation du nombre de représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et Commissions Consultatives Paritaires (CCP).
- 25 Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique (CP) et au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.
- 26 Annualisation du temps de travail des ATSEM (Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles)
- 27 Mise à jour des tableaux des effectifs.

## Conseil Municipal

### Compte rendu sommaire de la séance du 29 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le vingt-trois mai est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

»

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaires de séance : Mme Ludivine BILLOIR et M. Karim GANA

#### Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, Maire, M. Guy MARCHANT, Mme Geneviève MANNARINO, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Armand AUDEGOND, Mme Isabelle DESOIL, Mme Aurore COLSON, M. Hervé MORMENTYN, Mme Danièle FERTE, M. Mattéo GUALANO, Mme Maryse DUMORTIER, Adjoint au Maire, M. Jean - Marcel GRANDAME, M. Bernard MOREAU, M. Olivier MARLIERE, M. Pascal VANHELDER, Mme Nadine LERAY, M. Franck KOLLER, Mme Sophie MÉRIAUX, M. Karim GANA, Mme Ludivine BILLOIR, M. Didier LEGRAND, Mme Isabelle DELGHEIER, M. Michel BROUILLARD, M. Jean-Claude DULIEU, Mme Nathalie LORETTE, M. Mohamed AGOUDJIL, Mme Valérie CAUDRON, M. Jean-Paul SAUTREUX, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, Mme Lysiane DEPARIS, M. Michel GAMEZ.

#### Absents, Excusés :

- M. Arnaud L'HERMINE excusé, qui a donné pouvoir à M. Hervé MORMENTYN - M. Patrick ROUSSIES excusé, qui a donné pouvoir à M. Karim GANA - M. Dominique RIQUET excusé, qui a donné pouvoir à M. Laurent DEGALLAIX - Mme Joëlle ANDRIS excusée, qui a donné pouvoir à M. Michel GAMEZ - M. Jean-Yves DEGARDIN excusé, qui a donné pouvoir à Mme Aurore COLSON - M. Franck KOLLER excusé, qui a donné pouvoir à Mme Ludivine BILLOIR pour les délibérations n° 1 et 2 et de la n°5 à la n°27 - M. Michaël MARTINEZ excusé, qui a donné pouvoir à Mme Danièle FERTE - M. Gérard CLIPET excusé, qui a donné pouvoir à M. Didier LEGRAND  
- Mme Kostia HUANT excusée, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DELGHEIER - Mme Nathalie LORETTE excusée, qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude DULIEU pour les délibérations n°1 et 2 et de la n°5 à 27 - M. Jean-Luc François LAURENT excusé - M. Jean - Marcel GRANDAME absent aux délibérations n° 1 et 2 et de la n°5 à la n°20 - M. Mohamed AGOUDJIL absent à la délibération n°1 - M. Daniel CAPPELLE - Mme Marie-Laure COUSIN

#### ----- Ordre du jour -----

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n° 2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015

- ▶ Avril 2018
- ▶ Décision n° DEC2018M04N112 « Modifications grille tarifaire extérieurs ALSH et APS »  
pour information signalée

#### **Administration Générale**

### **1 Présentation du rapport annuel relatif à la Dotation Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2017**

*Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport*

### **2 Demande de label « ma ville aime lire et faire lire »**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- d'adopter le dossier de candidature,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant à demander le label pour une durée de deux ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

### **3 Mise en œuvre d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- de proposer, dans un premier temps, le projet de la délimitation du périmètre de sauvegarde du commerce tel que défini au présent projet, dans la perspective d'instaurer, dans un second temps, un droit de préemption commercial dans le périmètre de sauvegarde ainsi délimité,
- de préciser que le conseil municipal sera informé des conclusions de la consultation ici lancée,
- d'autoriser le Maire ou l'élue dument délégué à procéder à toutes les modalités de consultation et d'information liées à ce périmètre de sauvegarde.

#### **4 Mise en œuvre d'un contrat de revitalisation artisanale et commerciale (CRAC) / Valenciennes**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- d'approuver les modalités de concertation,
- d'autoriser le Maire ou l'élue dument délégué à cet effet à procéder à toutes les modalités de consultation et d'information liées à ce périmètre de sauvegarde.

#### **5 Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes ou associations – Modifications**

*Le Conseil Municipal, par 33 voix pour et 6 abstentions (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGEHIER, CAUDRON), décide :*

- d'accepter ces modifications

Organismes concernés	Représentants actuels	Noms des nouveaux représentants proposés
E.S.A.D Ecole supérieure d'Arts et de Design	<p><u>7 titulaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAPPELLE Daniel</li> <li>- RIQUET Dominique</li> <li>- MERIAUX Sophie</li> <li>- DEGARDIN Jean-Yves</li> <li>- ANDRIS Joëlle</li> <li>- MARTINEZ Michaël</li> <li>- MOREAU Bernard</li> </ul> <p><u>7 suppléants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DESOIL Isabelle</li> <li>- BILLOIR Ludivine</li> <li>- VANHELDER Pascal</li> <li>- MARLIERE Olivier</li> <li>- GUALANO Mattéo</li> <li>- ROUSSIES Patrick</li> <li>- COLSON Aurore</li> </ul>	► Michel GAMEZ
C.C.S.P.L Commission Consultative des Services Publics Locaux	<p><u>6 membres élus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'HERMINE Arnaud</li> <li>- AUDEGOND Armand</li> <li>- KOLLER Franck</li> <li>- ROUSSIES Patrick</li> <li>- MERIAUX Sophie</li> <li>- LAURENT Jean-Luc François</li> </ul> <p><u>6 représentants d'associations locales ou usagers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAZES Andre</li> <li>- RENARD Gréta</li> <li>- FABRY Mircille</li> <li>- CAUDRELIER Elisa</li> <li>- HELOIRE Dominique</li> <li>- DEPARIS Lysiane</li> </ul>	► Mohammad MANZELJI

### **Conventions**

#### **Conventions de partenariat**

#### **6 Convention de partenariat entre le Conseil des Seniors, le réseau de transport en commun du Valenciennois TRANSVILLES et l'association WIMOOV**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- d'approuver la convention de partenariat ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à la signer.

## Conventions de groupement de commande

### 7 Modification de la convention constitutive de groupement de commandes avec le CCAS – Services Postaux

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification n°1 de la convention constitutive de groupement.

## Conventions de dépôts

### 8 Convention de dépôt d'une œuvre appartenant au Musée des Beaux-Arts de Valenciennes au Musée des Beaux-Arts de Cambrai

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à accepter le présent dépôt au profit du Musée des Beaux-Arts de Cambrai pour une période de 5 ans
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention de dépôt à intervenir.

## Mécénats

### 9 Exposition Une histoire du monde en 100 objets du British Muséum – Opération mécénats et privatisations Musée

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce bilan d'étape des opérations de mécénat et des privatisations engagées dans le cadre de l'exposition

## Bâtiments

### 10 Programme C.E.E. « Economie d'Energie dans les TEPCV »

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire pour le dépôt de demande de CEE,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention financière avec Valenciennes Métropole pour le versement des recettes générées par la vente des CEE obtenus suite aux travaux d'économies d'énergie réalisés sur le territoire.

## Opérations immobilières

### Acquisitions

#### 11 Acquisition au Conseil Départemental d'une emprise de terrain de 2 000 m<sup>2</sup> nouvellement cadastrée section AN n°235 sise 102 b avenue de Condé prix 170 000 euros

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- d'autoriser l'acquisition au Conseil Départemental d'une parcelle nouvellement cadastrée section AN n°235 d'une superficie de 2 000m<sup>2</sup> (issue de la parcelle cadastrée section AN n° 192) au prix de 85 € du m<sup>2</sup>, soit un coût de 170 000 € (hors frais de géomètre et de publication à la charge de la ville).
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

#### 12 Acquisition à l'euro symbolique aux Etablissements André MISSY des parcelles G n° 131 et G n° 132 situées avenue Duchesnois dans l'ensemble immobilier dénommé « Les Jardins du Marquis » Résidence Pierre SZEKELY et incorporation dans le domaine public communal.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- d'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique aux Etablissements André MISSY des parcelles cadastrées section G n° 131 et G n° 132 pour une longueur de voirie d'environ 131 m et une surface de 1 271 m<sup>2</sup> constituant la voirie de l'ensemble immobilier dénommé « Les Jardins du Marquis » Résidence Pierre SZEKELY, situées avenue Duchesnois.
- de décider de transférer, après acquisition, lesdites parcelles dans le domaine public communal
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à cette acquisition.

## Affaires foncières

### **13 Transfert d'office dans le domaine public des voies privées ouvertes à la circulation du site du Vignoble - Lancement de l'enquête publique scindée en 13 secteurs**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- d'annuler la délibération n° 5 du 31 mars 2017 pour permettre le découpage de l'enquête publique en 13 secteurs distincts,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer l'enquête publique, relative au transfert d'office sans indemnisation dans le domaine public des voies privées ouvertes à la circulation sur le site du Vignoble et ce pour les 13 secteurs ci-dessous énumérés et qui aura lieu du 2 octobre au 17 octobre 2018 inclus,
- de soumettre le résultat de cette enquête publique lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

1. Résidence Le Chais : clos Cabernet, Vouvray, Bourgueil, Sancerre
2. Résidence Les Vignes : Clos Pomerol, des graves, de Bourg, Médoc, Pauillac
3. Clos Romanée, Meursault, Brouilly, Morgon, Mercurey, Chablis, Juliéna, Santenay
4. Allée des Cépages - Allée des Coteaux
5 Clos Chambertin, Chenas, Musigny, Volnay – et la voirie d'accès cadastrée AB n° 356
6. Clos Fonsac, Lustrac, Barzac, Loupiac, Sauternes
7. Clos Pommard, Corton, Savigny, Chirouble, Blagny
8. Clos Saumur et Clos Chinon
9 Résidence de l'Etang et Hameau clos de la Treille
10 Résidence Le Vignoble : Clos Richebourg et Margaux
11. Clos des Tonneliers
12 Clos Tokay, Charlemagne, Riesling
13. Rue Pierre Loti (Partie non reprise en domaine public à ce jour)

## **NPNRU - PNRQAD**

### **14 PNRQAD - Cession auprès de SIGH de l'emprise foncière déclassée rue du Quesnoy**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- d'autoriser la cession à l'euro symbolique de l'emprise foncière déclassée de 5 m<sup>2</sup> située rue du Quesnoy à la SIGH (frais d'actes à la charge de la SIGH) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les pièces et actes se rapportant à cette cession.

### **15 PNRQAD – Désaffectation et déclassement du fond de l'impasse Onésyme Leroy**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- de constater la désaffectation de l'extrémité de l'impasse Onésyme Leroy d'une surface de 43m<sup>2</sup> et entouré des parcelles AT n°782, 919 et 920 ;
- d'autoriser son déclassement du domaine public.

## **Finances**

### **16 Décision Modificative n° 1**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget général dont le bilan par chapitre est le suivant :

<b>BILAN DIA N°1 Budget principal</b>			
<b>Libellé Chapitre</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>Libellé Chapitre</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
<b>Reprise des résultats</b>			
		9 456 129,27	Chapitre 002
<b>Opérations réelles</b>			
Chapitre 011	212 526,00		
Chapitre 65	47 556,22		
<b>Opérations d'ordre</b>			
Chapitre 042	7 000,00	20 000,00	Chapitre 042
<b>Equilibre</b>			
Chapitre 022	2 500 000,00		
Chapitre 023	6 709 047,05		
<b>dépenses</b>	<b>9 476 129,27</b>	<b>9 476 129,27</b>	<b>recettes</b>

<b>Libellé Chapitre</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Libellé Chapitre</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
<b>Intégration des reports - CA 2017</b>			
	6 332 816,90	1 495 817,40	
<b>Reprise des résultats et Affectation</b>			
		1 085 645,35	Chapitre 001
		3 751 354,15	Chapitre 10
<b>Opérations réelles</b>			
Chapitre 10	100 000,00		
Chapitre 13	12 000,00		
Chapitre 20	43 439,20		
Chapitre 21	6 804 953,15		
Chapitre 23	- 390 617,75	-85 226,23	Chapitre 16 - 1641
Chapitre 16		1 758 953,78	Chapitre 16 - 168751
<b>Opérations d'ordre</b>			
Chapitre 040	20 000,00	7 000,00	Chapitre 040
<b>Equilibre</b>			
Chapitre 020	1 800 000,00	6 709 047,05	Chapitre 021
<b>dépenses</b>	<b>14 722 591,50</b>	<b>14 722 591,50</b>	<b>recettes</b>

d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « projets de rénovation urbaine » dont le bilan par chapitre est le suivant :

<b>BILAN DM N°1 BA "Projets de rénovation urbaine"</b>			
Libellé Chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
Chapitre 002		191 943,78	Chapitre 002
Equilibre			
		-191 943,78	Chapitre 75
<b>dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>recettes</b>

Libellé Chapitre	INVESTISSEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Intégration des reports - CA 2017			
	218 692,69	49 233,75	
Reprise des résultats			
Chapitre 001		1 928 412,72	Chapitre 001
Equilibre			
Chapitre 27	1 758 953,78		Chapitre 27
<b>dépenses</b>	<b>1 977 646,47</b>	<b>1 977 646,47</b>	<b>recettes</b>

- ☞ d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Centre Aquatique » dont le bilan par chapitre est le suivant :

<b>BILAN DM N°1 BA "Centre Aquatique"</b>			
Libellé Chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles			
Chapitre 011	243 500,00		
Opérations d'ordre			
		24 000,00	Chapitre 042
Equilibre			
		219 500,00	Chapitre 75
<b>dépenses</b>	<b>243 500,00</b>	<b>243 500,00</b>	<b>recettes</b>

Libellé Chapitre	INVESTISSEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
Chapitre 001	309 091,35		
Opérations réelles			
Chapitre 21	25 000,00	-100 000,00	Chapitre 13
Chapitre 23	232 908,65		
Opérations d'ordre			
Chapitre 040	24 000,00		
Equilibre			
		691 000,00	Chapitre 16
<b>dépenses</b>	<b>591 000,00</b>	<b>591 000,00</b>	<b>recettes</b>

#### 17 Soutien financier à l'organisation des activités d'été 2018

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- de valider les montants des subventions à attribuer comme ci-après :
  - LES MECS DE LA RUE 4 000 €
  - CITOYENS DU FAUBOURG DE LILLE 3 325 €
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions respectives.



## **18 Fiscalisation de la contribution de la Ville de Valenciennes au SIAV**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- d'acquitter pour 2018 la contribution par fiscalisation dans les conditions prévues aux articles 1609 quater et 1636 b octies du Code Général des Impôts pour le montant de 1 158 338 €
- de demander pour 2018 la mise en recouvrement des sommes dues au syndicat par les services fiscaux.

## **19 Subvention au VAFC - Avenant N°2 relatif au versement de la subvention de 100 000 € saison 2017/2018**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- d'accorder à l'Association Sportive VALENCIENNES FOOTBALL CLUB, une subvention de 100 000 € pour l'année 2018.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention actualisée

## **20 Travaux de requalification des rues de la Digue, des Brèches, du Collège, de la Place Poterne, du Boulevard Eisen et de l'Avenue de Denain – Procédure d'indemnisation des préjudices commerciaux**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- de créer une commission d'indemnisation des préjudices commerciaux dans le cadre de la requalification des rues de la Digue, des Brèches, du Collège, de la Place Poterne, du Bd Eisen et de l'Av de Denain,
- de désigner en tant que membre de la commission représentant de la ville :
  - Guy Marchant
  - Hervé Mormentyn
  - Marie Laure Cousin
- d'acter la composition de la commission d'indemnisation comme suit :
  - 1 magistrat du tribunal administratif de Lille, président de la commission
  - Guy Marchant
  - Hervé Mormentyn
  - Marie Laure Cousin
  - 2 représentants de la Fédération des commerçants
  - 1 représentant de la Chambre du Commerce et de l'industrie
  - 1 représentant de la Chambre des métiers et de l'artisanat

Membres à voix consultative :

- Technicien de la ville en charge des projets
- Directeur Général des services techniques de la ville
- Responsable « Relations Publiques-commerce artisanat et économie de proximité » de la ville
- Les experts financiers et techniques

## **21 Subvention exceptionnelles UCY**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Union du commerce des Boutiques de Valenciennes » d'un montant de 1 000 € correspondant au surcroît de charges engendré par l'annulation de la braderie 2016.

## **Ressources Humaines**

### **22 Renouvellement de la convention de la DRAC pour le recrutement d'un conservateur d'état pour le fonds patrimonial de la bibliothèque**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- d'approuver la demande de mise à disposition de la Ville de Valenciennes, par l'État, d'un Conservateur d'État des bibliothèques pour la gestion du secteur patrimonial de la Médiathèque de Valenciennes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition qui sera transmise par les services de l'État.

### **23 Maintien des Commissions Administratives Paritaires (CAP), du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) communs entre la Ville, le CCAS et la Caisse des Ecoles – Création des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) communes entre la Ville, et le CCAS et la Caisse des Ecoles.**

*Le Conseil Municipal, par 35 voix pour et 5 abstentions (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGEHIER), décide :*

- de maintenir en commun entre la Ville, le C.C.A.S. et la Caisse des Ecoles :
  - o une Commission Administrative Paritaire pour chaque catégorie A, B, et C ;
  - o un Comité Technique ;
  - o un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
- de créer en commun entre la Ville, le C.C.A.S. et la Caisse des Ecoles une Commission Consultative Paritaire pour chaque catégorie A, B, et C ;
- de prévoir le rattachement de ces instances représentatives du personnel à la Ville de Valenciennes, chargée d'assurer leur fonctionnement ainsi que, pour les CAP, l'établissement des listes d'aptitude prévues par l'article 39 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- que ces instances représentatives du personnel seront mises en place à l'issue des élections des représentants du personnel du 6 décembre 2018 ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**24 Fixation du nombre de représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et Commissions Consultatives Paritaires (CCP).**

*Le Conseil Municipal, par 35 voix pour et 5 abstentions (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGEHIER), décide :*

- de fixer comme suit le nombre de représentants du personnel titulaires avec le nombre égal de suppléants aux Commissions Administratives Paritaires de la Ville, du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles :

Effectif relevant de la CAP	Nombre de représentants du personnel titulaires	Répartition au sein des groupes hiérarchiques	
		Groupe de base	Groupe supérieur
Catégorie C <i>Groupes hiérarchiques 1 et 2</i>	6	2	4
Catégorie B <i>Groupes hiérarchiques 3 et 4</i>	4	1	3
Catégorie A <i>Groupes hiérarchiques 5 et 6</i>	4	3	1

- de fixer comme suit le nombre de représentants du personnel titulaires avec le nombre égal de suppléants aux Commissions Consultatives Paritaires de la Ville, du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles :

Effectif relevant de la CCP	Nombre de représentants du personnel titulaires
Catégorie C	4
Catégorie B	2
Catégorie A	2

- de communiquer immédiatement la présente délibération portant fixation du nombre de représentants du personnel aux CAP et CCP ainsi que l'information relative aux parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte aux organisations syndicales.

**25 Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique (CP) et au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.**

*Le Conseil Municipal, par 35 voix pour et 5 abstentions (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGEHIER), décide :*

- de fixer à 8 le nombre de représentants du personnel titulaires au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Ville, du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles à 8 ;
- de fixer à 8 le nombre de représentants du personnel suppléants au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Ville, du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles à 8 ;
- de maintenir le paritarisme numérique au Comité Technique et au Comité technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et, en conséquence, de fixer à 8 le nombre de représentants de la Ville, du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles ;
- de maintenir l'obligation pour le Comité Technique ou du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de recueillir l'avis des représentants de la Ville, du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles avant de rendre son avis ;

- de communiquer immédiatement la présente délibération portant fixation du nombre de représentants du personnel titulaire au Comité technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ainsi que l'information relative aux parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte aux organisations syndicales.

## **26 Annualisation du temps de travail des ATSEM (Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles)**

*Le Conseil Municipal, par 35 voix pour et 5 abstentions (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGEHIER), décide :*

- d'approuver les conditions de modification de l'annualisation du temps de travail des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles selon les modalités précisées ci-dessus,
- d'autoriser le maire ou son représentant à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération.

## **27 Mise à jour des tableaux des effectifs.**

*Le Conseil Municipal, par 35 voix pour et 5 abstentions (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGEHIER), décide :*

- d'autoriser les créations des emplois :
  - d'un emploi de Gardien-Brigadier à temps complet correspondant aux fonctions de Gardien de Police Municipale.
  - de deux emplois d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (3,05/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (6,32/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (12,46/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (16,79/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - de deux emplois d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (18,33/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - de deux emplois d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (19,86/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (24,44/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (24,48/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (26,61/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - de deux emplois d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (34,65/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale à temps non complet (5,49/16<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale à temps non complet (6,32/16<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale à temps non complet (7,75/16<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet (3,22/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet (3,27/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - de trente neuf emplois d'Adjoint d'Animation à temps non complet (6,32/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet (7,03/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - de treize emplois d'Adjoint d'Animation à temps non complet (12,47/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - de deux emplois d'Adjoint d'Animation à temps non complet (13,24/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - de quatre emplois d'Adjoint d'Animation à temps non complet (16,31/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - de deux emplois d'Adjoint d'Animation à temps non complet (16,79/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet (17,72/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - de quatre emplois d'Adjoint d'Animation à temps non complet (18,33/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,

- de trois emplois d'Adjoint d'Animation à temps non complet (19,86/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet (19,88/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - de trois emplois d'Adjoint d'Animation à temps non complet (20,23/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet (23,72/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet (23,74/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet (25,90/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet (27,97/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet (34,19/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - 1 emploi d'Animateur à temps non complet (17,30/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire,
  - 1 emploi d'Animateur à temps non complet (19,06/35<sup>ème</sup>) correspondant aux fonctions d'Animateur péri et extrascolaire.
- d'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
  - d'inscrire les crédits correspondants au budget,
  - d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations d'emplois.

**Présentation de la C.C.I par MM. FONTAINE, HOTTE et RIZZO**

### **QUESTIONS ORALES**

#### **Groupe « Valenciennes je me bats pour toi »**

- 1- Bon nombre de Valenciennes déplorent que les Conseils Municipaux ne soient plus filmés et retransmis. Quelle en est la raison ?
- 2- Très intéressés par cette manifestation culturelle, nous souhaiterions avoir un bilan d'étape sur le nombre d'entrées vendues à ce jour pour l'exposition au musée « L'Histoire du Monde en 100 objets ».
- 3- Une date de réouverture de la station de tram de la rue de la Vieille Poissonnerie a-t-elle été fixée ?

**La séance est levée à 19 h 42**

**Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte-rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel-de-Ville le - 4 JUIN 2018 pour y demeurer jusqu'au - 4 JUIL. 2018**

**Valenciennes, le - 4 JUIN 2018**  
**Le Maire,**

  
**Laurent DEGALLAIX**

**Mairie de Valenciennes**

B.P. 90339 - 59304 Valenciennes Cedex  
**Tél. : 03 27 22 59 00 - Fax : 03 27 22 59 01**  
 Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire